

Document à compléter et à remettre pour la rentrée au 06/09/2023 au portail ou au professeur principal

**RIB à renseigner au verso**, par anticipation de tout remboursement éventuel courant de l'année scolaire.

## INSCRIPTION A LA DEMI PENSION

Nom et prénom de l'élève : \_\_\_\_\_

*La campagne des bourses démarrera début septembre.*

Elève boursier :  oui /  non /  peut-être

Classe : \_\_\_\_\_

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ (Nom du parent responsable légal financier\*)

Adresse mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Accepte les conditions de fonctionnement de la demi-pension définies dans le règlement intérieur du collège Camille Claudel - voir carnet de liaison - et

- Ne souhaite pas l'inscription à la demi-pension (1)  
 Mon enfant possède son P.A.I avec son panier repas (1)  
 Demande l'inscription à la demi-pension (1) à compter de :

- Formule 4 jours**  
 **Formule 3 jours** (2) : LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI  
 **Formule 2 jours** (2) : LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI  
 **Formule 1 jour** (2) : LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI



A Montpellier le ..... Signature du responsable légal financier \*



**Tout changement devra être signalé rapidement au service intendance**

**Pour le 1<sup>er</sup> trimestre** : dès réception de l'emploi du temps définitif de votre enfant, vous pourrez modifier les jours de présence à la demi-pension jusqu'à J+7. **AUCUNE** demande ne sera acceptée passée cette date.

**Pour les 2 autres trimestres** : Tout changement est à effectuer **AVANT** le commencement de chaque nouveau trimestre (31/12 pour le 2<sup>ème</sup> et 31/03 pour le 3<sup>ème</sup>) sur **demande écrite** auprès du service intendance. **AUCUNE** demande ne sera acceptée passé le commencement du trimestre sauf demande motivée (déménagement, médical, etc.).

Le tarif est fixé par le CD34 sur la base d'un forfait annuel révisable : **4.10€ journalier**.

L'avis sera envoyé par mail et remis version papier à l'élève, payable en début de chaque trimestre (septembre-décembre, janvier-mars, avril-juillet)

(1) **Cocher la case correspondante**

(2) **Entourer les jours souhaités**

\* La facture concernant la demi-pension sera transmise obligatoirement au responsable légal financier, celui-ci étant le responsable, celui qui perçoit les aides et paie les frais scolaires.

**RIB à renseigner au VERSO**



**ÉGALITÉ  
FILLES  
GARÇONS**

# RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

## Relevé d'Identité Bancaire – RIB - OBLIGATOIRE

Par anticipation de remboursements divers qui pourraient intervenir sur l'année scolaire :

- Bourse
- Excédent cantine / trop perçu
- Voyage scolaire
- Autres

Merci de bien vouloir compléter les champs suivants, **lisiblement** afin d'éviter toute erreur de saisie dans notre base et tout retard de remboursement le cas échéant :

Titulaire du compte\* : \_\_\_\_\_

Domiciliation bancaire : \_\_\_\_\_

IBAN : FR \_\_\_\_\_

BIC : \_\_\_\_\_

Certifie exact, les renseignements cités ci-dessus.

**Nom – Prénom - Signature** du responsable légal financier/titulaire du compte :



-----

En cas de changement bancaire, merci de le signaler au service intendance à l'adresse :

[gest.0341030k@ac-montpellier.fr](mailto:gest.0341030k@ac-montpellier.fr)

**Pour information** : En aucun cas le RIB ne peut servir à effectuer un prélèvement pour le paiement de la cantine. La seule manipulation que le collège puisse faire est un virement pour remboursement ou trop perçu.

Vos données sont strictement confidentielles et ne seront pas divulguées.

*\* Le titulaire du compte est le responsable qui paie les frais scolaires et qui perçoit les aides. Le RIB doit être à son nom ou au nom de M et/ou Mme, auquel cas celui-ci ne pourra être accepté.*

